### Les 3 idées clés de la « philosophie LEADER »

- ➤ Une logique ascendante : ce sont les acteurs publics et privés locaux qui définissent leur stratégie déterminant la manière dont le programme LEADER est mobilisé sur leur territoire
- ➤ Une approche intégrée et partenariale : il s'agit d'encourager l'interaction entre les projets et les acteurs, et d'intégrer différents secteurs d'activité, dans une logique territoriale et de développement durable
- ➤ Un soutien aux projets innovants, expérimentaux ou exemplaires : comme le nom du pro-gramme l'indique, LEADER a vocation à soutenir des projets pilotes.

Exemples : équipement ou service nouveau, projet concerté avec la population ou les pu-blics/utilisateurs cibles, projet associant des acteurs traditionnellement cloisonnés, projet exemplaire en matière d'urbanisme durable, d'économie d'énergie / de production d'énergies renouvelables / d'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois local, projet favorisant l'inclusion sociale...

#### Les conditions d'obtention d'une aide européenne LEADER

- Un porteur de projet public ou privé peut bénéficier d'une aide LEADER. Dans tous les cas, un autofinancement minimum de 20 % est demandé (il peut être plus élevé dans certaines situations).
- ➤ LEADER intervient en complément de financements publics nationaux (Etat, Région, Département, communauté de communes, communes, ...) selon une répartition : 48% LEADER / 32% aides publiques nationales.

Le montant de subvention minimum est de 10 000 € => le projet doit donc réunir environ 7000 € minimum d'aides publiques nationales.

Le projet doit répondre à la stratégie du GAL Comminges Pyrénées et satisfaire aux conditions d'éligibilité.

A chaque fiche-action correspondent des types d'opérations ciblées. Ainsi les conditions d'éligibilité au financement peuvent varier selon le type d'actions que le porteur de projet souhaite mettre en place : répondre à ces conditions est nécessaire pour présenter le projet en Comité LEADER.

Le projet doit être présenté le plus en amont possible à l'équipe Pays (et dans tous les cas avant tout démarrage de l'opération).

Vous avez un projet? Des questions sur le programme LEADER?

### Contactez-nous!

Karine BERNARD-GUELLE Animatrice LEADER

Florence CROUTCH Gestionnaire LEADER

### Pays Comminges Pyrénées

21, place du foirail – BP 60029 31801 Saint-Gaudens Cedex Tél. 05 61 88 88 66

pays@commingespyrenees.fr / www.commingespyrenees.f









# Le Comminges

### Territoire LEADER

L'Europe finance vos projets Le Pays Comminges Pyrénées vous accompagne



Cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER), le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à financer des projets INNOVANTS, EXPERIMENTAUX, EXEMPLAIRES et/ou STRUCTURANTS.

Une enveloppe de 3,07 M€ a été allouée au Groupe d'Action Locale (GAL) Comminges Pyrénées pour soutenir des projets sur la période 2015-2021.

### Quelles actions soutenues en Pays Comminges Pyrénées ?

Axe 1 : culture / patrimoine / tourisme / attractivité économique (numérique et économie sociale et solidaire)

Axe 2 : qualification des zones d'activités, commerces et artisanat de proximité, vitalité des bourgs, services et équipements à la population

Axe 3 : agriculture, filière forêt-bois, ressources naturelles, transition énergétique et écologique







Cité des abeilles à Génos

Mise en valeur du château d'Izaut-de-l'Hôte

Résidences HIC

## Le parcours d'un dossier LEADER















- \* Il est impératif que la demande d'aide soit déposée avant démarrage de l'opération (avant signature de
- devis, notifications de marchés publics, bons de commande...)

  \*\* La note est attribuée selon des critères communs à l'ensemble des projets et communiqués dès le début au porteur de projet.













### Qu'est-ce que le GAL ?

- Le Pays Comminges Pyrénées est structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale (GAL) réunissant :

  Un collège public composé d'élus siégeant au Pays Comminges Pyrénées

  Un collège privé (majoritaire) composé des organismes consulaires et d'acteurs associatifs du

Le GAL sélectionne les projets qui seront aidés par LEADER et joue un rôle en matière de conseil aux porteurs de projets et mise en réseau